



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2009

Cré'ACC : le concours des créateurs franciliens 7^{ème} édition du concours Paris Ile-de-France Prolongation jusqu'au 15 juin

Une référence pour les nouveaux créateurs franciliens : **le concours « Cré Acc - Créez Accompagné » Paris Ile-de-France.**

Une opération originale et régionale pour laquelle les candidats concourent exclusivement sur Internet : www.creacc.com.

Le concours est prolongé et les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 15 juin 2009.

Pour cette 7^{ème} édition, les organisateurs et partenaires renouvellent leurs engagements :

- **identifier** les leaders économiques régionaux de demain,
- **guider** les créateurs franciliens,
- **repérer** des projets solides et prometteurs,
- **proposer** des services et prestations de conseil aux lauréats avec la remise d'un chéquier-conseil à valoir sur les services, les produits ou les prestations proposés par les partenaires,
- **accompagner** les lauréats grâce au **club Cré'ACC Paris Ile-de-France**, lancé en 2007, qui réunit les anciens lauréats, les fondateurs et les partenaires (www.clubcreacc-idf.fr), une véritable communauté de créateurs d'entreprise qui se retrouvent régulièrement et animent le blog mis à leur disposition par l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France.

Cré'ACC est exclusivement réservé aux créateurs dans la phase précédant l'immatriculation de leur entreprise ou l'ayant créée depuis moins de 6 mois.

Un accompagnement multi partenaires sur mesure du créateur

La création d'entreprise reste un moment de doute et d'interrogations : Mon projet est-il viable ? Comment réunir les fonds indispensables ? Quel statut choisir ? Quelles sont les démarches à accomplir ? Quelle organisation adopter ?

A toutes ces questions, **Bernard Lelarge**, Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, explique que « *l'expert-comptable apporte à chaque étape de la création, un soutien sur mesure, anticipe les difficultés et propose les meilleures solutions* ». Libéré des contraintes administratives, le lauréat-créateur, suivi par un professionnel de l'Ordre des experts-comptables, pourra consacrer toute son énergie au développement de son entreprise.

L'Agence pour la création d'entreprises demeure **la référence** pour toute question touchant à l'entrepreneuriat. Elle agit autant auprès des pouvoirs publics que des acteurs ou des créateurs. A l'issue du concours, les lauréats bénéficieront des précieuses ressources documentaires et technologiques de l'APCE (15 000 documents téléchargeables sur son site).

Une inscription en 3 clics

Les inscriptions sont prolongées jusqu'au 15 juin. Les candidats concourent directement et exclusivement sur le site Internet www.creacc.com.

Pour s'inscrire et remplir un dossier en ligne, rien de plus simple pour :

- Qui est-il ? Quelles sont ses motivations ?
- Quels projets, services ou produits propose-t-il ?
- Quels sont les éléments financiers identifiés ?

Les critères de sélection des candidats sont basés sur les exigences du marché économique actuel :

- **qualité du dossier,**
- **cohérence économique et financière,**
- **qualité des produits ou services proposés,**
- **motivation du créateur,**
- **potentiel d'activité du futur chef d'entreprise.**

Les nominés retenus soutiennent leur dossier devant un jury, composé des représentants des organisateurs et partenaires, en juillet. Les lauréats sont désignés à l'issue de ce « grand oral ».

Un lauréat est retenu dans chacune des catégories suivantes :

- ✓ la création « **jeune** » réservée aux candidats de moins de 30 ans,
- ✓ la création « **étudiant** »,
- ✓ la création « **au féminin** »,
- ✓ la création « **deuxième vie professionnelle** »,
- ✓ la création « **innovante** »,
- ✓ « **entreprise de moins de 6 mois** »,
- ✓ « **coup de cœur du jury** ».

Les lauréats Paris Ile-de-France concourront alors automatiquement au niveau national. Ils ont ainsi une double chance d'être récompensés, comme l'a été l'an dernier la lauréate Paris IdF de la création au féminin également primée dans la première catégorie au niveau national.

**Sous le haut patronage du Secrétariat d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur
et en partenariat avec CCI Entreprendre en France**



Comme pour les éditions précédentes, nos partenaires se sont à nouveau joints à nous :

Chambre de commerce et d'industrie de Paris • Advancia • Gan assurances • EBP • Groupe D&O
Les Banques populaires BRED - Rives de Paris - Val de France • Réseau entreprendre Paris • Press
& Vous

Pour en savoir plus : www.oec-paris.fr (rubrique Cré'Acc en page d'accueil)